



Conseil municipal  
Jeudi 30 septembre 2021 - 20 h  
Salle du conseil

Présents

Sébastien Marie - Marie Robail - Maeldan Corre - Laurent Fontanier - René Chever - Pascal Moguérou - Thomas Gall - Aline Coat - Delphine Sauban - Pauline Lachiver-Kergoat - Stéphanie Morvan - Amandine Gourves - Marie Anne Guillerm

Absents excusés : - Christelle L'Huriec donne procuration à Stéphanie Morvan  
Baptiste Messenger donne procuration à René Chever

Informations diverses

Les conseils municipaux reprennent leur forme habituelle : le quorum revient à 50%, une seule procuration est à nouveau possible par élu. Les conseils doivent également se faire à nouveau en mairie.

Acte de vente de Ty Boulouarn signé

16 lots : 4 lots constructibles (25 euros le m<sup>2</sup>), 5 maisons à 2 étages avec jardin privatif (entrée indépendante côté Guirhoel), maison du gardien mise en vente individuellement, 4 cellules indépendantes pour habitation ou professionnels, restaurant + 19 chambres, bâtiment CAP SANTE indépendant

La route appartient au restaurant avec une servitude pour les différents lots.

Commercialisation à partir de demain vendredi 1er octobre.

Bâtiment Cap'Santé terminé : les stagiaires occupent les nouveaux locaux.

Le bâtiment de la Poste est terminé : le pôle culturel et associatif va donc pouvoir ouvrir.

1ere exposition au pôle culturel 27 novembre : exposition les samedis après-midi et dimanches pendant 3 semaines : René Gaouyer aquarelles et pastels sur la commune de Plouneour-Ménez entrée gratuite.

Demande d'utilisation de la salle pour les causeries en breton : un planning va être effectué, Amicale des Monts d'Arrée y fera également ses cours d'informatique.

Expositions de photographies dans le bourg (galerie ancienne pharmacie) prochainement.

**1) Installation d'un nouveau conseiller municipal**

Jean Yves Dantec pour cause de problèmes personnels démissionne du conseil municipal.  
Accueil de Marie Anne Guillerm, 14ème sur la liste majoritaire.

**2) Désignation d'un délégué au SiVU de Saint Thégonnec**

Désignation à l'unanimité de Madame Christelle L'Huriec en tant que déléguée titulaire.

**3) Désignation d'un délégué au Parc naturel d'Armorique**

Désignation après un vote à l'unanimité, de Laurent Fontanier comme délégué titulaire

#### **4) Nomination d'un membre élu au CCAS**

Proposition du Maire de nommer Madame Marie Anne Guillerm, élue, en remplacement de Monsieur Jean-Yves DANTEC, conseiller démissionnaire, acceptée à l'unanimité

#### **5) Modification des compositions des commissions communales**

La Commission Voirie Bâtiments se retrouve avec peu d'élus : Thomas Gall serait intéressé pour y entrer.

Proposition de changement de commission pour ceux qui le souhaitent : rappel des 7 commissions municipales.

René Chever souhaite intégrer la commission Communication

#### **6) Présentation du Projet Educatif Local**

Ce PEL permet de déposer des appels à projet : 5000 euros ont d'ailleurs été obtenus grâce à ce nouveau PEL. Ce projet apporte de la crédibilité, doit être lisible pour les habitants et les professionnels. Il concerne les enfants et jeunes de 3 à 18 ans

C'est en somme « ce que l'on veut pour les jeunes et les enfants de la commune ». C'est un projet politique, porté par les élus : il est ambitieux mais réaliste et réalisable.

Pour le construire il d'abord fallu faire une évaluation du projet précédent (par les enfants, les jeunes, les parents, les professionnels, les membres du comité de pilotage) : il en ressort que le projet était intéressant, trop peu connu de la population. Il révélait une offre de sport trop faible sur la commune, une offre culturelle présente mais non structurée. Le comité de pilotage de ce projet est composé d'élus, de personnel communal (périscolaire), de professionnels de l'enfance-Jeunesse (directeur de l'école, principale du Collège, personnel de la CAF, de la MJC, etc....). Le choix de ce comité de pilotage a été de maintenir les mêmes axes que le projet précédent en les renforçant de nouvelles idées.

Ce projet est le véritable outil de travail de toutes les personnes qui gravitent autour des jeunes (école, collège, personnels périscolaire, infirmière, associations) : il est la base des programmes d'animations par exemple.

Il se compose d'objectifs déclinés en moyens d'action par des porteurs de projets. Il sera publié prochainement disponible en intégralité sur le site internet de la commune.

#### **7) Urbanisme :**

##### **-Vente terrain Place de l'ancienne poste**

Dan Ross et Solen Lesoueff ont acheté l'ancien garage, rue du Duchel, pour y installer le centre d'Artisanat d'Art des Monts d'Arrée. Trois espaces seront ainsi aménagés pour accueillir des artisans d'art, les projets culturels et un café, lieu de rencontre ouvert vers l'extérieur. Pour mener à bien ce projet, ils souhaitent acheter un terrain (environ 130m<sup>2</sup>) pour créer une terrasse sur la place de l'ancienne poste. La commission urbanisme a donné un avis favorable. La vente de ce terrain est acceptée à l'unanimité. Le prix de vente, conformément à la délibération du Conseil municipal du 19 février 2019 (Fonction de la surface vendue) est fixé à 15 € le m<sup>2</sup>. Les frais de bornage et de notaire sont à la charge des acquéreurs.

### - Achat de terrain : Resloas

Mr et Mme Kergoat souhaitent racheter un petit morceau de terrain (environ 20m<sup>2</sup>) le long de leur talus pour rester dans l'alignement du reste de leur terrain. La commission urbanisme a donné un avis favorable (15 euros le m<sup>2</sup>) : cette vente est acceptée à l'unanimité.

### - Enquête publique carrière de Ruvernison – PLEYBER CHRIST

Autorisation d'exploitation et agrandissement. Carrière – filiale de Colas : CMGO, entreprise basée à Nantes (67 millions d'euros Chiffres Affaires 2019, 17 carrières dans le grand nord-ouest)

C'est une carrière de production de granulats, de recyclage de matériaux inertes issus du BTP, de négoce de produits minéraux.

Des villages seraient enclavés par le projet : Ruvernison et le Cleuziou et 16 habitations dans les 300m.

Cela générerait des tirs de mines (explosifs : environ 21 fois par an), des « va et vient » de matériaux, du concassage et criblage (3 installations), lavage des productions dans la station de lavage, puis transports vers des endroits de stockage. Les eaux de la station de lavage seraient traitées sur place ainsi que les eaux pluviales (chargées en minéraux et très acides) : à l'issue, il reste des boues acides et le reste de l'eau est rejetée dans la rivière du Traon Stang. (Débits 34 à 66 m<sup>3</sup>/heure), dont la source se situe sur Plounéour-Ménez.

Ancienne autorisation jusqu'à juin 2020 (fermée depuis). La prochaine autorisation part pour 30 ans. Même nombre d'employés, surface d'emprise doublée (à 32,85ha), dont 17hectares seront exploités (au lieu de 9). Production doublée (450 000Tonnes/an). Ce qui ne change pas c'est l'apport de matériaux extérieurs (seules 20 000 T revalorisées sur les 60 000T stockées par an). Fond de fouille 20m plus bas qu'actuellement (40 m au lieu de 60m). 3 habitations à moins de 100m. Dépenses de 600 000 euros + réfection des routes communales qui accèdent à cette carrière et déplacement d'une ligne électrique.

Inventaire de la faune et la flore par Bretagne Vivante (2013) et un bureau d'étude mandaté par CMGO (2018) : 267 espèces vivantes répertoriées sur le site dont 30 protégées au niveau nationale (comme le grand corbeau et l'escargot de Quimper)

Nuisances répertoriées : considérées comme "modérées" par le dossier d'enquête (CMGO), poussières siliceuses, vibrations, bruits, boues de traitement acides, trafic routier doublé (90 camions par jour : 180 passages + les mouvements de la carrière). Impact sur l'agriculture : 14ha de prairies, 1,5ha de forêts, 225ml de talus chemins creux et 210 haies détruits.

Cependant, la carrière de Ruvernison respecte la réglementation.

Pourquoi CMGO souhaite continuer à exploiter ? Grand besoin de stockage de matériaux, gisement de roche de qualité, PLUI-H en révision, pas de zones naturelles ou architecturales protégées strictement.

Si fin d'exploitation : remise en état de la carrière avec plan d'eau et espace paysager.

Presque 3 millions de tonnes de matériaux extraits par an dans un rayon de 30kms.

Dossier d'enquête publique qui respecte la réglementation, ils auront l'accord de la préfecture de toute façon (peu importe l'avis des conseils municipaux). L'avis des conseils n'est que facultatif mais donne un message d'encouragement ou de frein à ce genre d'activités humaines n'utilisant que des énergies carbonées et aux émissions de gaz à effets de serre (GES) très importantes.

L'entreprise s'engage à ne pas fournir de chantiers au-delà des 30kms à la ronde. Mais surtout besoin de stockage de déchets de BTP.

(Avis de 3 conseils : Pleyber-Christ, Saint-Thégonnec, Plounéour-Ménez, à 3 kms à la ronde du site : Pleyber-Christ favorable à l'unanimité).

Le Conseil Municipal, par 1 abstention, 2 pour, 12 contre vote contre le projet d'extension de la Carrière de Ruvernison sur la Commune de Pleyber-Christ présentée par l'entreprise CMGO

#### 8) Convention financière Morlaix Communauté pour Graff Morlaix Arts Tours

Validation d'une convention d'un dossier déjà réalisé : fresque pignon Cap Santé. Morlaix communauté a proposé que le Morlaix Art Tour sorte de Morlaix et investisse 6 communes : dossier réalisé : 18 communes candidates (6 communes choisies).

Validation de la convention financière : 4000 euros dont 2000 euros de Plounéour-Ménez et 2000 euros de Morlaix Communauté. Convention financière acceptée à l'unanimité.

#### 9) Personnel :

##### -Reconduction contrat assurance statutaire à compter du 1er janvier 2022

Contrat d'assurance qui vise à pallier les absences pour cause de santé des agents (maladies). Contrat précédent prend terme au 31 décembre. Le CDG a réalisé, pour les communes qui le souhaitent, la procédure de marché public pour avoir les taux les plus intéressants pour les collectivités :

- Personnel titulaire (CNRACL) avec une franchise de 15 jour ferme par arrêt de travail : Taux 6.09 % au lieu de 5.20 % précédemment. Pour la commune sur les bases actuelles prime prévisionnelle de 15 529 euros par an au lieu de 13 260 euros
- Personnel non-titulaire, contractuels (IRCANTEC) avec une franchise de 15 jour ferme par arrêt de travail : taux 1.12 % au lieu de 1.10 % précédemment.

Mutualisation des risques avec toutes les communes utilisant le CDG : Sofaxis, CNP (même assureur que précédemment). Adhésion au contrat d'assurance statutaire proposé et négocié par le Centre de Gestion, pour une durée de quatre années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Reconduction votée à l'unanimité

##### - Modalités de récupération des heures de dimanche

Agents qui travaillent le dimanche dans le cadre des animations (jardin par exemple.) Récupération majorée de 2/3 pour toute heure supplémentaire effectuée un dimanche. Équité avec les autres agents administratifs travaillant par exemple pour les élections.

#### 10) Subvention Junior Association

Camps à l'île de Batz pendant l'été : la Junior association a du faire l'avance des traversées en bateau car la société de transport (Navette de l'île de Batz) n'acceptait pas le paiement par virement sur compte bancaire, seul mode de règlement autorisé en finances publiques. Remboursement de 251 euros. Sous forme de subvention à l'association : acceptée à l'unanimité

#### 11) Décision modificative budgétaire

Votée à l'unanimité

#### 12) Questions diverses : NEANT

Rédigé par Aline COAT

Validé par Sébastien MARIE